Ils ont dit

« Le droit des enfants à une justice adaptée, protégée par le Convention internationale des droits de l'enfant, doit constituer un levier d'inclusion. L'objectif n'est ni plus, ni moins d'infléchir le cours de vie des jeunes aux prises avec la justice et de favoriser leur insertion dans la société et leur confiance dans les institutions », soulignent le Défenseur des droits et le Défenseur des *enfants (Défenseur des enfants, rapp. 2025).*

Gwenola Joly-Coz, première présidente de la cour d'appel de Papeete, a évoqué « la prévalence, plus que nulle part ailleurs, de l'acte sexo-spécifique de la strangulation », un geste qui « vise à éteindre la parole », lors de l'inauguration à Tahiti d'un Observatoire des violences faites aux femmes et intrafamiliales *(Le Monde, 19 nov. 2025).*

Il s'agit de « pouvoir sanctionner différents types de crime » : non seulement le narcotrafic, qui représente « une menace prioritaire pour la sécurité européenne », mais encore ses ramifications comme les trafics d'armes, d'êtres humains, de migrants ou même les crimes affectant l'environnement, a précisé le ministre des affaires étrangères qui a présenté à Bruxelles une proposition pour mettre en place « un régime transversal » de sanctions contre les acteurs de criminalité organisée *(Le Monde, 18 nov. 2025).*

La « menace » du narcotrafic est « au moins équivalente à celle du terrorisme » en France. « Nous gagnons difficilement une bataille très, très dure contre une organisation criminelle qui sans doute fait entre 5 à 6 milliards d'euros d'argent liquide » *(G. Darmanin, Le Monde, 20 nov. 2025).*

« Depuis le 19 juin 2025, Mehmet Pehlivan, avocat chargé de la défense du maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, est détenu en Turquie pour des motifs liés à l'exercice de sa profession d'avocat. Le barreau de Paris appelle à la libération immédiate de Mehmet Pehlivan et à l'abandon des charges qui visent à criminaliser l'exercice de la profession d'avocat » *(Barreau de Paris, résolution, 13 nov. 2025).*

1293

La protection de l'enfance à bout de souffle

À la croisée du manuel juridique, de l'essai scientifique et du cri d'alarme, vient de paraître *« L'efficacité de la protection de l'enfance en France et à l'échelle européenne »*, dirigé par Clotilde Brunetti-Pons et Nathalie Baillon-Wirtz *(Mare & Martin, 2025, 462 p.)*. L'ambition de ce travail pluridisciplinaire : apporter des pistes de réflexion à la profonde crise structurelle et de sens que traverse ce secteur, tout en auscultant les législations de pays voisins.

Pilotage défaillant au niveau national et local, faiblesse des contrôles des structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE), sous-financement chronique… On ne compte plus le nombre de rapports institutionnels dénonçant la faillite à tous les étages des politiques publiques de protection de l'enfance, le dernier en date étant celui de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale d'avril 2025. « *Mais derrière les prises de position politiques et les déclarations d'intention, c'est une réalité de terrain alarmante que vivent les mineurs en danger, leurs familles et les professionnels du secteur, alors que près de 310 000 enfants sont actuellement pris en charge par les services de protection. Un chiffre en augmentation constante* », remarque Clotilde Brunetti-Pons, professeur émérite de l'université de Reims Champagne-Ardenne. À l'issue de trois années d'investigations et d'interviews, elle vient de porter sur les fonts baptismaux, aux côtés de Nathalie Baillon-Wirtz, professeur de droit privé au sein de la même université, une œuvre inédite nourrie par un collectif d'universitaires, de magistrats, de médecins et d'acteurs de terrain. Vingt-deux auteurs au total pour convoquer tous les champs juridiques destinés à protéger les enfants, sans se limiter au droit spécifique de la protection de l'enfance, ni aux frontières de l'Hexagone. Avec pour objectif d'analyser les causes d'un système français en surchauffe, et surtout de peser dans les débats.

« *Une sorte de rupture s'est produite à partir des années 90. Les signaux d'alerte n'ont fait que s'aggraver au fil de l'empilement de réformes dépourvues de cohérence et de l'apparition de nouveaux facteurs de risques, comme le développement de situations familiales de plus en plus compliquées, les dangers du numérique ou encore l'extension sur le territoire d'un phénomène de prostitution de mineurs* », relève Clotilde Brunetti-Pons. Pour illustrer cette maltraitance institutionnelle, Nathalie Baillon-Wirtz poursuit : « *Des enfants vulnérables ne sont pas suffisamment repérés ou accompagnés, et les conditions d'accueil ou de suivi restent insuffisantes* ». Et à la détresse des mineurs, répond l'épuisement des acteurs de la protection de l'enfance, des travailleurs sociaux jusqu'aux juges des enfants.

Loin de se borner à un état des lieux accablant, l'ouvrage émet des préconisations ciblées, immédiatement applicables, et sans dépenses budgétaires. « *Cela passe notamment par un vocabulaire et des repères communs en vue de remédier aux difficultés de communication entre les différents services de la protection de l'enfance, ainsi que la définition d'objectifs clairs et partagés* », indique Clotilde Brunetti-Pons. Les universitaires plaident, en outre, pour une prise en charge dédiée des quelques 15 000 mineurs non accompagnés.

Ce livre à plusieurs voix montre, de plus, que d'autres options sont possibles. « *L'Italie a fait le choix de créer un tribunal unique pour les personnes, les familles et les mineurs et l'Allemagne privilégie la prévention et la cohérence territoriale, avec des résultats meilleurs en matière de suivi. Ces modèles sont source d'inspiration, mais ils ne sont pas parfaits non plus* », note Nathalie Baillon-Wirtz. Ce travail de recherche pose, enfin, une question cruciale : vers quel modèle de société voulons-nous aller, puisque les enfants dont on n'aura pas suffisamment pris soin aujourd'hui seront les adultes de demain ?

Sophie Michelin-Mazéran,
journaliste juridique

Propriété exclusive de LexisNexis SA. Diffusion strictement réservée.